

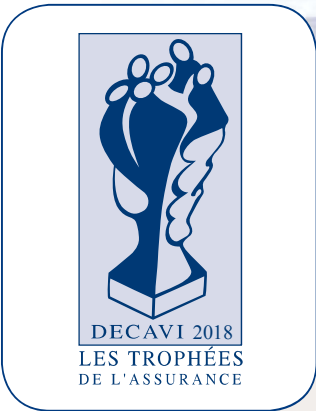
Principium

Mensuel de Feprabel (Ne paraît pas en août)

Rencontre avec Jan Peeters (Portima) - P.12



Trophées Decavi de l'assurance Vie 2018 - P.14



Principium N°10
Novembre 2018

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances & Intermédiaires financiers de Belgique

Bureau de dépôt : Bruxelles X - P301128

ANTI-BLANCHIMENT
BLANCHIMENT
ANTI-BLANCHIMENT
ANTI-BLANCHIMENT
I-BLANCHIMENT
ANTI-BLANCHIMENT



**WEBINAR FEPRABEL :
« ANTI-BLANCHIMENT » P.28**



AME 
Life Lux

Votre avenir entre de bonnes mains

VOTRE PARTENAIRE EN GESTION DE PATRIMOINE

*Chaque jour, nous construisons avec vous un partenariat solide et durable car **la satisfaction de vos clients est notre priorité.***

Et si nous en discussions ?

Atrium Business Park | rue du Puits Romain 41 | L-8070 BERTRANGE | T. (352) 47 46 93 | amelife@ame.lu | www.amelife.lu

AME Life Lux SA est une compagnie d'assurances vie de droit luxembourgeois depuis 1989 filiale à 100% de Covéa en France (Société de groupe d'Assurance Mutuelle réunissant GMF, MAAF et MMA). Notre vision à long terme nous mène à faire évoluer le concept de l'assurance vie en tant qu'outil de prévoyance vers un outil de gestion et de planification financière dans une logique de transmission de patrimoine. Notre philosophie mutualiste nous conduit à mener notre activité de manière responsable et prudentielle tout en focalisant sur la satisfaction totale de nos assurés. Pour plus d'informations sur nos produits, n'hésitez pas à visiter notre site internet www.amelife.lu. Vous pouvez également nous contacter par courriel amelife@ame.lu ou par téléphone au (352) 47 46 93. SA au capital de 16.000.000 € - RCS Luxembourg B30566 / Entreprise d'assurances agréée le 22 décembre 1989.

Sommaire - Novembre 2018

FEPRABEL

Fédération des Courtiers en assurances
& Intermédiaires financiers de Belgique



Les Journées du
Courtage

PRINCIPIUM VOUS PRÉSENTE CE MOIS :

- P.5 Éditorial : Quand un détail très important devient plus important que le travail lui-même
- P.6 En Bref

INFORMATIONS

- P.4 Coin lecture
- P.8 Législation : Assurance et rapport de détective privé
- P.10 Questions de Principium : Jan Peeters, Administrateur délégué Portima
- P.12 Interview : Rencontre avec Jan Peeters, Administrateur délégué Portima
- P.14 Événement : Trophées Decavi de l'assurance Vie 2018
- P.20 Événement : Les journées du courtage - Le rendez-vous annuel des courtiers et des assureurs à Paris (Une très belle édition 2018)
- P.22 Événement : 40^{ème} Journée Wallonne de l'assurance (J.W.A.)
- P.24 Digital : La signature électronique dans le secteur de l'assurance
- P.26 Cybersécurité : Campagne de sensibilisation à la cybersécurité
- P.28 Questionnaire FSMA anti-blanchiment, FEPRABEL est aussi là pour vous aider !
- P.30 Assuralia lance un appel pour équilibrer les genres dans tout le secteur
- P.34 Brocom : Pension : saisissez les nouvelles opportunités dès maintenant !
- P.36 Risk management : Information et management
- P.38 Focus à l'international : Assurance internationale
- P.39 Photo numérique : Le zoom : oui ? Non ? Peut-être ? Comment ça marche ?



BaN
Bourse de l'Assurance de
la Province de Namur

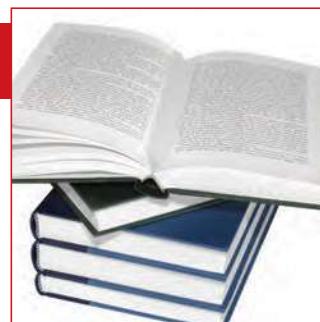


DIVERS

- P.42 L'assurance dans les médias
- P.44 FEPRABEL y était pour vous représenter
- P.46 Auto : Essai Fiat 124 Spider
- P.47 Renseignements FEPRABEL/Principium



Sélection de nouveaux manuels



Plus d'info ? www.larciergroup.com

Le droit des MachinTechs (FinTech, LegalTech, MedTech...)

Selon la troisième loi de Clarke, « toute technologie suffisamment avancée est indiscernable de la magie ». Magie ou science-fiction ? Les voitures roulent seules, les objets parlent et répondent aux questions, un génie crée une monnaie virtuelle qui rend immensément riche... Cette magie

se cache derrière un jargon et des mots valises dont la signification est à ce point floue que nous les appellerons les MachinTechs.

ISBN : 978-2-8079-0596-2

Nombre de pages : 230

Année édition : 2018

Prix : 75 €

Auteurs : Alexandre Cassart, Anne Catteau, Fanny Coton, Samuel Delcominette, Florian Ernotte, Nicolas Hamblenne, Pauline Limbrée, Virginie Ronneau et Adrien van den Branden.



Plus d'info ? www.anthemis.be

Responsabilités et numérique

Le présent ouvrage se penche sur ces questions épineuses et, parfois, peu connues par les praticiens du droit. Après une analyse transversale des règles classiques de responsabilité civile et pénale, appliquées au numérique, et du régime d'exonération des prestataires intermédiaires, les contributions portent sur certains domaines plus spécifiques, en lien avec la propriété intellectuelle, les

droits fondamentaux, en ce compris la protection des données et la responsabilité des robots.

ISBN : 978-2-8072-0398-3

Nombre de pages : 290

Année édition : 2018

Prix : 92 €

Auteurs : Nathalie Colette-Basecqz, Alexandre Cruquenaire, Edouard Cruysmans, Élise Franco, Jean-Benoît Hubin, Hervé Jacquemin, Élodie Lecroart, Frédéric Lejeune, Alain Strowel et Pierre-Yves Thoumsin. Sous la coordination de Maureen Degueldre, Hervé Jacquemin, Hélène Preumont et Zoé Trusgnach.



Plus d'info ? www.larciergroup.com

L'entreprise face à l'urgence

L'entreprise est confrontée aux situations d'urgence les plus diverses, auxquelles le droit apporte des réponses tout aussi variées. Procédures en référé ou « comme en référé », modes alternatifs de règlement du contentieux de l'urgence, mise en place de mécanismes décisionnels accélérés sui generis en droit des sociétés ou en droit financier, mesures d'investigation et de coercition ; sans

compter les constructions sans cesse renouvelées que, sous l'impulsion de la pratique, le droit des obligations contractuelles permet d'organiser.

ISBN : 978-2-8079-0668-6

Nombre de pages : 312

Année édition : 2018

Prix : 80 €

Auteurs : Cédric Alter, Hakim Boularbah, Olivier Caprasse, Xavier Dieux, Marc Fyon, Jean-François Germain, Arnaud Lévy Morelle, Maxime Malherbe, Emmanuel Roger-France et Nicolas Vanderstappen.



Quand un détail très important devient plus important que le travail lui-même

Au moment où nous consacrons ce numéro à la remise des Trophées de l'assurance Vie pour la 19^e fois, les intermédiaires sont confrontés, non seulement aux nouvelles règles anti-blanchiment, mais surtout à l'intensification du contrôle de la FSMA sur leurs procédures et analyses.

Évaluation Globale

Les règles anti-blanchiment ne s'appliquent qu'à ceux qui pratiquent la branche Vie en ce compris la couverture décès.

Il est évident que la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent doit être une priorité pour tous. Nous en sommes convaincus. Depuis peu, la FSMA qui contrôle les intermédiaires à ce niveau, met une pression importante pour obtenir des informations et pouvoir elle-même se faire une idée de la situation. Vous avez dû faire votre analyse globale, puis remplir un questionnaire assez long dans CABRIO sur le site de la FSMA. Cela quelques mois après avoir rempli votre dossier au niveau du RGPD.

Malgré le bien-fondé de ces mesures, nous pensons que la charge administrative que cela génère est difficilement supportable pour des indépendants, PME ou TPE. De plus, le nombre de rappels (courriers de la FSMA des 10 et 24 août 2018, et courriels de rappel des 11 et 24 septembre et du 3 octobre 2018 - soit

5 courriers en 2 mois) et le caractère très contraignant des messages de la FSMA ajoutent de l'anxiété à la difficile compréhension de cette démarche.

FIMIS

FEPRABEL a tout mis en œuvre pour vous informer, vous donner les outils et vous rendre la tâche plus facile (voir et revoir le webinar du 04/10 - p.28 - et le dossier complet qui vous a été envoyé le jour même).

Comme l'a signalé à plusieurs reprises la FSMA, le 1^{er} but de l'exercice est de changer, pour un courtier, l'état d'esprit par rapport l'intégration de ce paramètre dans la connaissance de sa clientèle.

La conscientisation de la problématique AML et le financement du terrorisme doivent faire partie du quotidien des intermédiaires. La FSMA est parfaitement consciente qu'un intermédiaire qui répond qu'il a 0 PPE, alors qu'il en a 30, a plus besoin d'une telle conscientisation, qu'un intermédiaire qui répond qu'il en a 10 alors que 15 est son chiffre exact. La FSMA demande donc une photo instantanée du portefeuille. Mais attention, il faudra faire une photo chaque année. Au départ la photo sera un peu floue, par manque de chiffres exacts, mais au fil du temps l'outil permettra de déceler toutes les tendances de risque.

L'effort qu'un intermédiaire fait pour réaliser son analyse de risque est crucial. Cet effort sera d'autant plus grand si le courtier estime n'avoir aucun ou très peu de risque, mais vu la

“ **« Il y a un but, mais pas de chemin ; ce que nous nommons chemin est hésitation. »**

Franz KAFKA

matière, nous ne raisonnons pas en potentialité, mais au niveau de la tolérance zéro. Ce qui signifie que même si les produits d'assurances ne sont pas les plus évidents pour blanchir de l'argent et même si les procédures appliquées dans le secteur sont déjà très strictes (l'argent passe par une banque et va vers une compagnie d'assurances qui sont aussi tenues aux mêmes obligations de vigilance AML) chacun doit contribuer à cette recherche.

A suivre...

Tout cela dans l'attente du vote de la transposition de la DDA qui devrait intervenir sous peu, le texte a été déposé à la Chambre le 4 octobre et poursuit son parcours législatif. Attention, les 3 règlements complémentaires pris par l'UE sont déjà d'application depuis le 1^{er} octobre (IPID, PRIIPS, POGs), sans oublier le PEPP sur lequel nous reviendrons prochainement. [Notez déjà notre Webinar du jeudi 8 novembre à 11 h.](#)

Cette année, Halloween fera peut-être moins peur que la réalité que nous vivons au quotidien. 🎃

Patrick Cauwert
CEO FEPRABEL

patrick.cauwert@feprabel.be